

MAIRIE DE QUESTEMBERT

APPEL À PROJETS

Création artistique participative
dans l'espace public

Saison estivale 2026

Installation individuelle ou collective

Arts visuels



Service Culture

Mairie de Questembert
1 Place du Général de Gaulle
56230 QUESTEMBERT
02.97.26.11.38
a.briand@mairiequestembert.bzh
www.questembert.bzh

LE PROJET //

INTRODUCTION //

Questembert est une commune du Morbihan de près de 8 000 habitants située entre Vannes et Redon. Que ce soit au travers de spectacles ou d'installations plastiques, la programmation culturelle de la ville se déploie en grande partie dans l'espace public.

Depuis 2023, la municipalité propose chaque année à un artiste d'investir la ville avec l'objectif **de faire dialoguer la création contemporaine avec la population du territoire**. Suite au succès des trois éditions précédentes avec les artistes Laurent Lacotte - *Nos Lendemain* (2023) Zoé Jarry et Benjamin Rullier - *Trombines* (2024) et Jean-Michel Rubio et Yalouk- *Libre Livre* (2025) la ville de Questembert renouvelle ce dispositif afin qu'une installation artistique participative prenne place dans le centre-ville de la commune sur la saison estivale 2026.

LE PROJET POUR 2026 //

La municipalité souhaite, au travers de sa politique culturelle, faire de l'espace public un espace d'expression artistique.

Porté par les élus de la collectivité, ce projet tend à **soutenir la création artistique, à développer des actions de médiation auprès de divers publics et doit participer à l'embellissement du centre-ville**.

Les créations proposées dans le cadre de l'appel à projets devront donc prendre place dans l'espace public, et plus particulièrement dans le centre-ville de Questembert, avec comme consigne d'investir au moins un lieu parmi ceux proposés dans le dossier joint.

Cet appel à projets vise à faire dialoguer la création artistique contemporaine avec la population du territoire. Les candidats ont donc pour mission **d'intégrer les habitants à leur projet dans**

une dynamique d'échange et de partage. Un ou plusieurs temps de résidence se tiendront sur la période mai/juin 2026 pour permettre à l'artiste de rencontrer les habitants de Questembert.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS //

- **l'ambition artistique** : l'originalité du projet, la qualité des matériaux utilisés et du rendu final. Une attention particulière sera portée aux projets amenant de la couleur dans le cœur de ville autour, et / ou dans les Halles

- **l'intégration des habitants au processus de création** : la réflexion autour des temps de rencontres, ateliers, la motivation de l'artiste à impliquer une diversité de publics.

- **l'intégration et la pertinence du projet dans l'espace public** : la dynamique d'embellissement du projet, sa résistance face aux conditions extérieures.

- **la faisabilité technique et budgétaire du projet** : il est attendu du candidat qu'il puisse fournir des éléments techniques et budgétaires réalistes et en cohérence avec l'enveloppe budgétaire maximale de 8500€ toutes dépenses comprises.

- **typologie artistique** : tous les médiums artistiques sont acceptés à l'exception des Fresques Murales

Le jury sera également attentif à la capacité du projet **à générer peu de déchets et aux possibilités de réemploi des matériaux utilisés**. Ainsi qu'à **investir plusieurs lieux du centre-ville**.

(voir annexe : lieux à investir)

LE PROJET //

LES MOYENS DU PROJET //

Moyens techniques :

Le matériel utilisé pour la réalisation du projet est inclus dans le budget global et est fourni par l'artiste.

La ville de Questembert pourra mettre à la disposition de l'artiste du matériel complémentaire (matériel de bureautique, matériel des services techniques...), dans la limite de ses possibilités et des contraintes de sécurité.

La ville de Questembert s'engage à mettre à disposition de l'artiste les espaces nécessaires à la réalisation du projet, notamment un espace de travail.

Moyens logistiques :

Un hébergement pourra être pris en charge par la ville en fonction du nombre d'artistes présents, de leur temps de présence et du calendrier de résidence.

Moyens humains :

Le service culture de la ville assurera la coordination du projet en lien avec l'artiste (organisation des temps de résidences, des actions de médiation, relais auprès des partenaires...) ainsi que la communication de l'ensemble du projet.

Un agent des Services Techniques sera mis à disposition de l'artiste pour l'aider au montage et au démontage de l'œuvre sur une période préalablement définie avec ce service.

Moyens financiers

La ville de Questembert versera à l'artiste un montant maximal de **8500€** toutes dépenses comprises (honoraires artistiques, frais de production, défraiements, rémunération des

ateliers de médiation...). Cette somme sera versée à l'issue du montage de l'œuvre, sur présentation d'une facture.

LES ENGAGEMENTS DE L'ARTISTE //

Une convention sera établie entre la ville et l'artiste lauréat, qui s'engage à :

- produire une œuvre et à en garantir la visibilité dans le centre-ville de Questembert de juin à septembre 2026 ;
- se rendre disponible entre mai et fin juin 2026 pour rencontrer les Questembertois et les inclure dans le projet ;
- être présent lors du montage et du démontage de l'œuvre ;
- céder à titre gracieux ses droits de reproduction sur l'œuvre à la commune aux seules fins de promotion de l'opération.

ORGANISATION //

MODALITÉS DE PARTICIPATION //

Cet appel à projet s'adresse aux artistes plasticiens et visuels professionnels, individuels ou réunis en collectif, et aux étudiants en arts.

Pour candidater , merci de

1/ remplir le [formulaire en ligne ici](#),

2/ de nous faire parvenir votre dossier de candidature du projet au plus tard le dimanche 14 décembre 2025 uniquement par courriel à l'adresse a.briand@mairiequestembert.bzh en précisant "Appel à projet été 2026" dans l'objet du mail.

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Le dossier de candidature devra contenir :

- un dossier de présentation du projet, incluant :

- une note d'intention (maximum 1 page)
- les premières considérations techniques relatives au montage

- un calendrier prévisionnel avec les disponibilités de l'artiste sur la période mai-juin 2026. (éventuellement Mars et avril si il y a des actions de médiation en amont).

- un dossier illustré présentant le travail du candidat, son activité professionnelle et des exemples de précédentes réalisations.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Une première sélection se fera sur dossier par un jury constitué d'élus, de questembertois et de professionnels des secteurs artistique et culturel.

Les 3 porteurs de projets pré-sélectionnés par le jury seront invités à détailler plus amplement leur projet à l'occasion d'un entretien (en présentiel ou en visio). Seront alors demandés :

- un descriptif détaillé du projet ;
- un budget prévisionnel et les différents besoins par poste ;
- une fiche technique ;
- les modalités de mise en œuvre.

Les candidats non retenus à l'issue de

l'audition finale recevront une indemnisation de 300€ sur présentation d'une facture.

MODALITÉS DE SÉLECTION //

Une première sélection se fera **sur dossier** par un jury constitué d'élus, de questembertois et de professionnels des secteurs artistique et culturel.

Les 3 porteurs de projets pré-sélectionnés par le jury seront invités à détailler plus amplement leur projet à l'occasion d'un **entretien**.

Seront alors demandés :

- un **descriptif détaillé** du projet ;
- un **budget prévisionnel** et les différents besoins par poste ;
- une **fiche technique** ;
- les **modalités de mise en œuvre**.

Les candidats non retenus à l'issue de l'audition finale recevront une indemnisation de 300€ sur présentation d'une facture.

LES DATES À RETENIR //

lundi 27 octobre : diffusion de l'appel à projets

dimanche 14 décembre : clôture des dossiers

Mercredi 30 janvier : annonce des trois finalistes

Jeudi 5 février : audition des trois finalistes

Vendredi 6 février : annonce de l'artiste lauréat

Mai/juin : séjour(s) de l'artiste à Questembert et rencontres avec les habitants (actions de médiation possibles en amont).

fin juin : installation de l'œuvre

Juillet/août/septembre : exposition de l'œuvre

Septembre : démontage et remise en état des lieux

CONTACT //

Pour plus de renseignements sur le projet, possibilité de convenir d'un entretien téléphonique au 02.97.26.11.38 en demandant Anaïs Briand.

LES LIEUX À INVESTIR //

Plusieurs lieux ont été identifiés afin d'accueillir le projet.

Chacun de ces lieux comprend des contraintes d'usages qui sont à prendre en considération.

Le projet artistique doit s'inscrire de façon prioritaire dans le quartier des Halles (autour et /ou dans les Halles). Le jury sera attentif à la capacité du projet artistique à investir ou créer du lien avec un ou plusieurs autres lieux identifiés .

la place de la libération

- la place du Marchix
- Le Jardin Belmont
- la place du 8 mai 1945
- le square Mauff de Kergall

Un dossier complémentaire détaillant les différents lieux est à retrouver ici

Toutes propositions en dehors de ces espaces seront également étudiées par le jury.

PLACE DE LA LIBÉRATION



JARDIN BELMONT



LES HALLES



PLACE DU MARCHIX



PLACE DU 8 MAI 1945



SQUARE LE MAUFF DE KERGALL



[>>> ACCEDER A PLUS D'INFORMATIONS SUR LES LIEUX](#)

APPEL À PROJETS

Création artistique participative
dans l'espace public

Saison estivale 2026

Installation individuelle ou collective

Arts visuels

MAIRIE DE QUESTEMBERT



Service Culture

Mairie de Questembert

1 Place du Général de Gaulle

56230 QUESTEMBERT

02.97.26.11.38

a.briand@mairiequestembert.bzh

www.questembert.bzh